



Extrait du registre des délibérations
du bureau syndical
Séance du 6 mai 2022
Délibération n° B2022-11

**Convention d'accès au cadastre solaire
pour QCD**

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le six mai deux mille vingt deux, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR, reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC et de François HAMON
- Collège Quimper Fousnant
 - Hervé HERRY
 - Thomas FEREC
- Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
- Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
- Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
- Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
- Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés** : Pierrot BELLEGUIC, François HAMON, Marie-Claire HENAFF, Stéphane LE DOARE.

Convention d'accès au cadastre solaire pour QCD

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF sollicite Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, pour présenter le projet de convention d'accès au cadastre solaire pour QCD.

Le SDEF a réalisé en 2021 un cadastre solaire consistant à représenter de manière cartographique le gisement et le potentiel de production d'énergie solaire sur les toitures des bâtiments publics ou privés des communes de son périmètre.

Quimper Cornouaille Développement (QCD) a développé le réseau « Tynéo », service labellisé France Rénov, qui dispense un conseil auprès des particuliers en matière d'économie d'énergie et de développement d'énergies renouvelables. Dans le cadre de cette activité, QCD sollicite l'accès au cadastre solaire du SDEF.

Il est donc proposé une convention dont l'objet est de définir les conditions de partenariat entre le SDEF et QCD pour l'utilisation des données numériques issues du cadastre solaire du SDEF.

Le SDEF met à la disposition de QCD, à titre gratuit, les données numériques constituant le cadastre solaire 2021 de son périmètre, pour une durée de cinq ans.

QCD s'engage :

- à préciser l'origine des données en spécifiant la source « SDEF » sur toute référence,
- devient responsable de ces données et de l'exploitation qui en sera faite,
- s'engage à n'exploiter la base de données que dans le cadre des missions du réseau Tynéo, labellisé France Rénov, qui fournit un conseil auprès des particuliers,
- formulera une demande expresse au SDEF pour toute autre utilisation,
- produira un bilan annuel de l'utilisation du cadastre solaire, à la fois,
 - quantitativement : nombre et nature de contacts et conseils dispensés, nombre et nature des projets le cas échéant,
 - qualitativement : par un retour d'usage des utilisateurs.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention d'accès au cadastre solaire pour QCD,
- autorise le président à signer la convention et tout avenant à venir.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF